

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2019-155

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Matière : Autres
domaines de
compétences

Sous matière : Autres
domaines de
compétences des
communes

OBJET : PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL - DEMANDE DE SUBVENTIONS

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 02.07.2019

AFFICHAGE EN DATE
DU : 02.07.2019

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 15 JUIL. 2019

Séance du Conseil Municipal du 08 juillet 2019,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, BUSTOS Jean-Paul, LINOUS Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. DEMANGEOT François donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à Mme BARTHES Chantal,
Mme BESSET Jacqueline donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,

M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,
Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOUS Stéphane,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absente :

Mme ISSALYS Jeanne,

Secrétaire : Mme CHABERT Sabine,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune de Castelnaudary a fait de la question de l'alimentation un axe fort de son action.

Sa reconnaissance en qualité de capitale mondiale du cassoulet positionne la ville comme un acteur majeur en matière de défense et de valorisation du patrimoine gastronomique et des productions locales.

De plus, les projets et les actions autour de ces questions ont été multipliés : mise en place d'actions de sensibilisation de tous les publics (scolaires, personnes âgées, sportifs...) sur le lien alimentation-santé, politique de qualité alimentaire pour notre restauration scolaire, mise en place d'une semaine « Fêtes des Fruits et Légumes », mise en place de l'opération « un fruit à la récré ».

Monsieur le Maire rappelle que la ville a initié un Projet Alimentaire Territorial (PAT) qui a reçu au mois de mai 2018 sa reconnaissance officielle et qu'elle est labellisée Ville PNNS (Programme National Nutrition Santé).

Par ailleurs, en novembre 2018, la ville a répondu à un appel à projets du Programme National pour l'Alimentation en s'associant à la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Aude qui dispose également d'un PAT.

Cette démarche a permis de mettre en évidence les intérêts de coopération et de mutualisation de projets entre nos deux territoires voisins et complémentaires.

Pour assurer l'animation et la coordination des PAT de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Aude et de Castelnaudary, un financement sera sollicité auprès des deux Groupes d'Acteurs Locaux (GAL).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter des subventions auprès de différents partenaires soutenant les actions en rapport avec l'Inter Projet Alimentaire Territorial.

Vu la commission Développement Durable du 04 Juillet 2019,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la proposition de solliciter des subventions auprès des différents partenaires soutenant les actions en rapport avec l'Inter Projet Alimentaire Territorial.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout contrat et documents y afférent.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

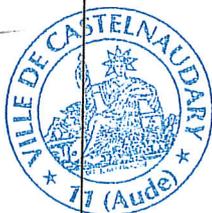
CASTELNAUDARY, le 08 juillet 2019.

Ampliation faite le :
12 JUIL. 2019
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
11 JUIL. 2019
Par publication le :
15 JUIL. 2019
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

p/b

[Signature]

Hervé ANTOINE



Le Maire,
[Signature]
Patrick MAUGARD